Ministère des Transports Québec

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMM-007
P-07731

Pont au-dessus de la décharge du Lac Saint-Louis
à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
DE NOUVELLES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX LIMITES DE CHARGES

Saint-Jérôme, le 25 mai 2020. – À la suite d'une évaluation de la capacité portante sur le pont situé sur le chemin de Val-David, au-dessus de la décharge du Lac Saint-Louis, à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le ministère des Transports se voit dans l'obligation d'imposer de nouvelles restrictions quant aux limites de charges permises sur cette structure. Les limites de charges maximales sont dorénavant les suivantes :

- 20 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur);
- 32 tonnes pour un camion semi-remorque;
- 42 tonnes pour un train routier.

Rappelons que ce pont était jusqu'à maintenant limité à 28 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur), à 48 tonnes pour un camion semi-remorque et à 58 tonnes pour un train routier.

Le Ministère remercie les usagers de la route de leur précieuse collaboration. Les nouvelles limites de charges permettront de protéger certains éléments de la structure contre une dégradation prématurée.

-30-

Source : Samantha Saroufim
Conseillère en communication et porte-parole régionale
Ministère des Transports
Direction générale des Laurentides-Lanaudière
Tél. : 450 569-3057
Ligne médias : 1 866 341-5724